

Municipalité de Sainte-Luce

À une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 5 juin 2006 à 20 heures conformément aux dispositions du code municipal de la province du Québec.

À laquelle sont présents :

France St-Laurent, mairesse
Hugues Dionne, conseiller
Michaël Ouellet, conseiller
Nathalie Bélanger, conseillère
Pierre Laplante, conseiller
Anne A.Racine, conseillère

Est absent :

Charles Turcotte, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Monsieur Gino Dubé, directeur général est présent
Madame Marie-Andrée Jeffrey, directrice général adjointe est présente.

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Ordre du jour**

3. Procès-verbal du 1er mai 2006
4. Procès-verbal du 15 mai 2006
5. Procès-verbal du 29 mai 2006
6. Suivi des procès-verbaux
7. Déboursés
8. Période de questions

ORDRE DU JOUR

1. Administration générale

1. Engagements de crédit au 31 mai 2006.
2. Engagement de Jeannot Fournier, journalier spécialisé
3. Corporation culturelle de la Marée de l'Anse / déclaration annuelle
4. Charles Tremblay, fils de Claude Tremblay et Manon Smeesters
5. FQM/ réforme du mode de scrutin
6. Patrick Chénard /remboursement de taxes foncières
7. Cours municipale

2. Sécurité publique

3. Transport

1. Rapport du directeur des travaux publics au 30 avril 2006
2. Nettoyage rue Carrier et dionne

4. Hygiène du milieu

1. Ville de Rimouski / demande de raccordement d'égout
2. Aires de protection autour des ouvrages de captage existants pour l'approvisionnement en eau potable. / Mission HGE

5. Urbanisme

1. Rapport de l'inspectrice en bâtiment
2. Adoption du règlement R-2006-67
3. Demandes de PIA
Gilles Fournier, 49 route du Fleuve est
Florent Raymond, 99 route du Fleuve est
Murielle Bérubé, 139 route du Fleuve est
Pascal Soucy, 81 route du Fleuve est
Gérard Lévesque, 126 route du Fleuve ouest
Bernard Gauthier, 107 route du Fleuve est
Jean-Bruno Beauregard, lot 107-2 Route du Fleuve Est
4. Marcel Coulombe, 1 rue des Quatre-Vents / demande de dérogation mineure
5. Dossier René Langlois

6. Loisir et culture

1. Corporation de développement touristique de Sainte-Luce / plan d'action 2006
2. Corporation de développement touristique de Sainte-Luce/ concours de sculptures de sable
3. Contrat de travail avec Nicole Rondeau / politique familiale municipale)

4. Fête de St-Jean / feu à ciel ouvert le 23 juin 2006 / autorisation
5. Demande de service des pompiers volontaires et du camion incendie pour le feu de la St-Jean du 23 juin au 110 St-Pierre
6. Fermeture de la rue Émile-Dionne entre des Sapins et des Bouleaux / inauguration du Parc de quartier (24 juin)
7. Embauche du coordonnateur de soccer / Jean-Christophe Dubé – 12 semaines – 40 heures

7. Divers

1. Pétition « Supra locaux »

2-189-2006

Ordre du jour

Proposé par : Anne Racine
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

3-190-2006

Procès-verbal du 1^{er} mai 2006

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 1^{er} mai 2006 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Anne A. Racine, appuyé par Pierre Laplante et résolu à l'unanimité que la directrice générale adjointe soit dispensée d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté.

Adopté

4-191-2006

Procès-verbal du 15 mai 2006

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 15 mai 2006 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Michaël Ouellet, appuyé par Pierre Laplante et résolu à l'unanimité que la directrice générale adjointe soit dispensée d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté.

5-192-2006

Procès-verbal du 29 mai 2006

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 29 mai 2006 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Michaël Ouellet, appuyé par Anne A. Racine et résolu à l'unanimité que la directrice générale adjointe soit dispensée d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté.

Suivi des procès-verbaux

Je certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 31 mai de l'an 2006.

Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe

6-193-2006

Déboursés

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement des comptes dus au 31 mai 2006.

Adopté

Période de question

A-1-Acc. réc.

Engagement de crédit au 31 mai 2006

Le conseil municipal accuse réception des engagements de crédits engagés au 31 mai 2006.

G.R.L inc	402.59\$
Club papetier	12.60\$
Bureau en gros	126.07\$
Quincaillerie pro	33.35\$
Info Média	148.90\$
Télécommunication de l'est	71.71\$
Total :	795.62\$

A-2-194-2006

Engagement de Jeannot Fournier, journalier spécialisé

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche, sous probation de six mois, de monsieur Jeannot Fournier au poste de journalier spécialisé au service des travaux publics en date du 1^{er} juin 2006. Monsieur Fournier, accède à l'échelon 5 de la grille salariale et ses conditions salariales sont fixées selon le dossier 1-18.

Adopté

A-3-195-2006

Corporation culturelle de la Marée de l'Anse/ déclaration annuelle

Proposé par : Michaël Ouellet
Appuyé par : Hugues Dionne

Il est résolu à l'unanimité de renouveler l'immatriculation de la Corporation culturelle de la Marée de l'anse pour l'année 2006 au coût de 32.00\$.

Adopté

A-4-196-2006

Charles Tremblay, fils de Claude Tremblay et Manon Smeesters

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité que soit déposé un montant de 75\$ dans le compte à la Caisse populaire de Ste-Luce-Luceville dans le compte de Charles Tremblay, et ce, conformément au règlement des naissances en vigueur.

Adopté

A-5-197-2006

FQM/ réforme du mode de scrutin

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer le projet de résolution d'opposition du monde municipal vis-à-vis du projet de réforme du mode de scrutin tel que proposé par la Fédération Québécoise des municipalités.

Adopté

A-6-198-2006

Patrick Chénard/ remboursement de taxes foncières

Considérant qu' en août 2005 monsieur Patrick Chénard, domicilié au 515, route de la Mer, sur le territoire de Sainte-Luce fût facturé pour son raccordement d'aqueduc pour un montant global de 1806.98\$;

Considérant que Monsieur Chénard avait la possibilité d'acquitter le montant en un versement ou en versement périodique;

Considérant que Monsieur Chénard a acquitté sa facture dans sa totalité;

Considérant que lors de la facturation annuelle, un montant de 264\$ lui fut facturé;

Par conséquent il est proposé par Nathalie Bélanger et appuyé par Michaël Ouellet

et résolu à l'unanimité de rembourser à Monsieur Patrick Chénard un montant versé en trop de 264\$.

Adopté

A-7-199-2006

Cour municipale

Proposé par : Hugues Dionne

Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Luce fasse une demande à la ville de Rimouski d'adhérer à la cour municipale de Rimouski.

Adopté

A-8-200-2006

Refinancement du règlement d'emprunt #2004-53

Proposé par : Michaël Ouellet

Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité de procéder à un emprunt permanent au Centre Financier aux Entreprises du Bas-Saint-Laurent au montant de 75 000 \$ au taux fixe fermé 5 ans de 5.31% pour le règlement R-2004-53. Monsieur Gino Dubé, directeur général et madame France-St-Laurent, mairesse sont autorisés à signer dans ce dossier.

Adopté

C-1-Acc. réc.

Rapport du directeur des travaux publics au 30 avril 2006

Le conseil municipal accuse réception du rapport du directeur des travaux publics du 30 avril 2006.

C-2-201-2006

Nivelage de la route Carrier et Dionne

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser les travaux de nivelage de la routes Carrier et Dionne sur le territoire de la municipalité de Sainte-Luce, et ce, tel que prévu au budget 2006.

Adopté

D-1-202-2006

Ville de Rimouski/demande de raccordement d'égout

Proposé par : Michaël Ouellet
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité de demander, à la ville de Rimouski, l'autorisation de nouveaux branchements au réseau d'égout des propriétaires fonciers suivant : M.Gilles Berger lot 142-16 situé sur la route 132, M. Stéphane Dubé lot P142 situé sur la route 132 ainsi que M. Jacques Rémillard (±20 branchements) lot 142-13 sur la rue Eudore-Allard.. Chaque demande doit faire l'objet d'une décision distincte.

Adopté

D-2-203-2006

Aires de protection autour des ouvrages de captage existant pour l'approvisionnement en eau potable / Mission HGE

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme Mission HGE concernant la détermination des aires de protection autour des ouvrages de captage existants pour l'approvisionnement en eau de la municipalité (branches est et ouest) au montant de 6 744.50\$ plus taxes, et ce, afin de respecter les exigences de la nouvelle réglementation du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Adopté

E-1-Acc.Rec

Rapport de l'inspectrice en bâtiment (copie)

Le conseil municipal accuse réception du rapport de l'inspectrice en bâtiment du 31 mai de l'an 2006.

E-2-204-2006

Adoption du règlement R-2006-67

Règlement numéro 2006-67 modifiant le règlement de zonage numéro 348-93 et ses amendements

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 123 et les suivants);

- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de l'ancienne municipalité de Sainte-Luce a adopté, conformément à la *Lois sur l'aménagement et l'urbanisme*, un règlement de zonage le 4 janvier 1993;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire permettre l'implantation d'habitations multifamiliales avec une restriction à un maximum de quatre logements dans la zone 18-2 (R);
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire permettre de réduire la marge de recul avant dans la zone 18-2 (R) pour qu'elle soit à 7,5 mètres;
- CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 3 avril 2006;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 3 avril 2006;
- CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 15 mai 2006;
- CONSIDÉRANT QU' un second projet de règlement a été adopté le 15 mai 2006;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par : Pierre Laplante
Appuyé par : Anne A. Racine

et résolu à l'unanimité que soit adopté ce second projet de règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de "Règlement numéro 2006-67 modifiant le règlement de zonage numéro 348-93 et ses amendements".

ARTICLE 3 : BUT DE RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est de réduire la marge de recul avant prescrit au règlement de zonage à 7,5 mètres et d'autoriser l'usage "habitation multifamiliale" dans la zone 18-2 (R).

ARTICLE 4 : MODIFICATIONS DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

À la grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage no 348-93, à la zone 18-2 (R), est modifiée :

1. en ajoutant au bas de la grille des spécifications, la "note 11 : 10 mètres le long de la route 132 et 7,5 mètres"
2. en remplaçant, à l'intersection de la ligne "marge de recule avant" et de la zone 18-2 (R), l'expression "note 2" par la note 11
3. en ajoutant un trait hachuré à l'intersection de la ligne "habitation multifamiliale" et de la zone 18-2 (R)

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'au *Code municipal*.

E-3a-205-2006

Dossier PIA/Gilles Fournier du 49, route du Fleuve Est

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété de Gilles Fournier, 49 route du Fleuve est;

Considérant que le solarium visé par la demande se situe en façade du bâtiment;

Considérant que celui-ci ne s'intègre pas à l'architecture du bâtiment;

Par conséquent il est proposé Michael Ouellet
Appuyé par: Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité de refuser le plan de la demande de permis de Gilles Fournier (numéro: 2006-08) dans le cadre du règlement sur les PIA

Adopté

E-3b-206-2006

Dossier PIA/ Florent Raymond du 99 route du Fleuve Est

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété de Florent Raymond, 99 route du Fleuve Est;

Considérant que le solarium visé par la demande se situe en façade du bâtiment;

Considérant que celui-ci ne s'intègre pas à l'architecture du bâtiment;

Par conséquent il est proposé par : Hughes Dionne
Appuyé par : Michaël Ouellet

et résolu à l'unanimité de refuser la demande de permis de Florent Raymond, 99 route du Fleuve Est (numéro : 2006-10) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

E-3c-207-2006

Dossier PIA/ Murielle Bérubé du 139, route du Fleuve Est

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété de Murielle Bérubé, 139 route du Fleuve-est;

Par conséquent il est proposé par : Nathalie Bélanger
appuyé par : Anne A. Racine

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan d'aménagement paysager (entrée en inter-blocs) de Murielle Bérubé, 139, Route du Fleuve Est (numéro : 2006-14) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

E-3d-208-2006

Dossier PIA/ Pascal Soucy du 81 route du Fleuve Est (copie)

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété de Pascal Soucy, 81 route du Fleuve est;

Par conséquent il est proposé par : Pierre Laplante
Appuyé par : Hugues Dionne

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan d'aménagement paysager de Pascal Soucy , 81, route du Fleuve Est (numéro : 2006-15) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

E-3e-209-2006

Dossier PIA/ Gérard Lévesque du 126, route du Fleuve Est

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété de Gérard Lévesque, 126 route du Fleuve Est;

Par conséquent il est proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Nathalie Bélanger

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Gérard Lévesque , 126, route du Fleuve Est (numéro : 2006-16) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

E-3f-210-2006

Dossier PIA/ Bernard Gauthier du 107, route du Fleuve Est

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété de Bernard Gauthier, 107 route du Fleuve est;

Considérant que monsieur Gauthier doit fournir des plans signés et scellés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec;

Par conséquent il est proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Michaël Ouellet

et résolu à l'unanimité d'approuver, , le plan de la demande de permis de Bernard Gauthier du 107, route du Fleuve Est (numéro : 2006-17) dans le cadre du règlement sur les PIA, et ce, lorsque les conditions seront respectées.

Adopté

E-3g-211-2006

Dossier PIA/ Jean-Bruno Beauregard du lot 67-2, Route du Fleuve Est

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété de Jean-Bruno Beauregard, lot 67-2 route du Fleuve est;

Par conséquent il est proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Michaël Ouellet

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Jean-Bruno Beauregard pour le lot 67-2, route du Fleuve Est (numéro : 2006-18) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

E-4-212-2006

Marcel Coulombe du 1, rue des Quatre-Vents/demande de dérogation mineure

Considérant le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la présente demande de monsieur Marcel Coulombe, situé au 1 rue des Quatre-Vents;

Considérant que le terrain ne dispose pas de la profondeur requise;

Par conséquent il est proposé par : Pierre Laplante
Appuyé par : Anne A. Racine

et résolu à l'unanimité de refuser la demande de Marcel Coulombe, du 1, rue des Quatre-Vents (numéro : 2006-01) (subdivision d'un terrain)

Adopté

Dossier René Langlois / reporté

F-1-213-2006

Corporation de développement touristique de Sainte-Luce/plan d'action 2006

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité d'entériner le plan d'action de la Corporation de développement touristique de Sainte-Luce pour l'année 2006.

Adopté

Corporation de développement touristique de Sainte-Luce/ concours de sculptures de sable. / reporté

Contrat de travail avec Nicole Rondeau / politique familiale municipale / reporté

F-4-214-2006

Fête de la Saint-Jean / feu à ciel ouvert le 23 juin 2006/autorisation

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le feu de la St-Jean le 23 juin 2006, situé sur terrain des loisirs au 110 rue St-Pierre, Sainte-Luce.

Adopté

F-5-215-2006

Demande de service des pompiers volontaires et du camion incendie pour le feu de la Saint-Jean du 23 juin au 110 Saint-Pierre.

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le service incendie de Sainte-Luce à assurer la sécurité incendie pour le feu de la Saint-Jean le 23 juin au 110 rue Saint-Pierre.

Adopté

F-6-216-2006

Fermeture de la rue Émile Dionne entre des Sapins et des Bouleaux/ inauguration du Parc de quartier (24 juin)

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité de fermer la rue Émile-Dionne entre la rue des Sapins et des Bouleaux afin de permettre l'inauguration du Parc de quartier le 24 juin. La Sûreté du Québec sera avisé de la tenue de l'événement.

Adopté

F-7-217-2006

Embauche du coordonnateur de soccer/ Jean-Chirstophe Dubé pour 12 semaines – 40 heures.

Proposé par : Michaël Ouellet
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de M. Jean-Christophe Dubé au poste de coordonnateur de soccer pour le service des loisirs de Sainte-Luce, et ce, selon les conditions salariales fixées selon le dossier 1-19.

Adopté

G-1-218-2006

Pétition équipements supra locaux

Proposé par : Pierre Laplante
Appuyé par : Hugues Dionne

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la pétition de 549 signatures demandant aux élus de mettre fin à l'entente sur les équipements supra locaux. Le conseil donnera suite à ladite pétition.

Adopté

Correspondance

Cabinet de la ministre des Affaires municipales et des Régions et ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine /accusé réception de la copie de la résolution n° 150-2006

Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent / site Internet de l'agence de la santé et des services sociaux du Bas-St-Laurent est en ligne.

Fédération Québécoise et de la Faune / entente sur la gestion et la mise en valeur des ressources forestières et fauniques dans le canton de Baldwin

Centre des armes à feu Canada / le gouvernement prend des mesures visant à éliminer le registre des armes d'épaule coûteux et inefficace

Fédération Québécoise des Municipalités / Commission itinérante sur la desserte policière : annonce de nouveaux critères pour la facture de la SQ

Agence des services à la famille / nouvelle conseillère en développement et concertation

Fédération Québécoise des Municipalités / les municipalités et la fiscalité agricole

CSST / dossier François Arsenault

Période de question

11-219-2006

Levée de l'assemblée

Proposé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité qu'à 22 h 05, la session soit levée.

Adopté

France St-Laurent
Mairesse

Marie-Andrée Jeffrey
Directrice générale adjointe